



Le 1^{er} mars 2013

**Publication mensuelle
du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote**
article 223-16 du Règlement général de l'AMF

| date | nombre d'actions composant le capital | nombre total de droits de vote | |
|-----------------|--|--------------------------------|-----------------|
| | | théoriques (1) | exercçables (2) |
| 28 février 2013 | 210 287 583 | 210 287 583 | 210 257 583 |

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de TF1, rubrique Information réglementée : <http://www.groupe-tf1.fr>